



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

## 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

Localisation du ou des immeubles bâti(s)
Type d'immeuble : Maison individuelle

Département : **DRÔME** 

Commune : BOURDEAUX (26460 )

Adresse : 4 place de la Chevalerie

Date de construction : 1900

Année de l'installation : NC

Réf. Cadastrale : F828/829 Distributeur d'électricité : Enedis

Désignation et situation du lot de (co)propriété :

SO

Rapport n°: SUCCESSION BERTINO 14.04.23 ELEC

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

# **IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE**

Identité du donneur d'ordre

Nom / Prénom : Succession BERTINO Guy

Tél.: NC Email: NC

Adresse: 4 Place de la Chevalerie 26460 BOURDEAUX

• Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : M

Autre le cas échéant (préciser)

## 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

Identité de l'opérateur :

Nom : **FEDELE** Prénom : **Thomas** 

Nom et raison sociale de l'entreprise : LOGIEXPERT

Adresse : 13 Allee Giuseppe Verdi 26200 MONTÉLIMAR

N° Siret : **90106053300022** 

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN ASSURANCE IARD

N° de police : **121.334.422** date de validité : **30/06/2023** 

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert, le 26/02/2021,

jusqu'au 25/02/2028

N° de certification : CPDI5920



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

# CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

#### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.	Escalier voisin	Le dispositif du coupure d'urgence doit être accessible depuis l'interieur du logement.
B.1.3 g)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.	Escalier voisin	Le dispositif de coupure d'urgence doit être placé à moins d'1m80 du sol.

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.2.3.1 h)	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement.	toute zone	Anomalie dans l'installation, le 500mA ne déclenche pas.
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE	toute zone	La valeur de la résistance de

SUCCESSION BERTINO 14.04.23 ELEC

Tél: 06.49.21.25.33 E-mail: logiexpert.diagnostics@gmail.com SIRET: 90106053300022



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
	n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.		terre, doit être en adéquation avec le dispositif différentiel le moins performant (dans le cas présent l'AGCP calibré à 500 mA). Valeur de résistance mesurée 280 Ohms pour une valeur maxi admissible de 100 Ohms.
B.3.3.4 a)	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).	Toute zone	Aucune connexion visible et défaut de continuité (R> 2000 Ohms), Les conduites métalliques (eau/chauffage, Gaz), doivent être reliées à la terre, au plus près de leur point d'entrée dans l'habitation.
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.	1er etage	Prises vétustes, démunies de broche de terre, en absence de mesure compensatoire.
B.3.3.7 a)	Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.	1er etage	Présence de conduits métalliques, intégrant des conducteurs actifs, non reliés à la terre, et absence de mesure compensatoire.

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

N° article	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.4.3 b)	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).	1er etage	Fusible a tabatiere, d'usage interdit
B.4.3 i)	Le courant assigné de l'INTERRUPTEUR assurant la coupure de l'ensemble de l'installation n'est pas adapté.	escalier voisin	L'AGCP (Appareil général de Coupure et de Protection), calibré à 45A, requière la présence au tableau principal, d'un interrupteur calibré à au moins 40A, protégeant l'ensemble de l'installation, et assorti d'une protection différentielle à haute sensibilité (30mA).

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

## Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	combles aménagés 1er etage	Prise détériorée avec conducteurs accessibles

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.	1er etage	Prises, fusibles et interrupteurs vétustes
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	combles aménagés 1er étage	Présence de conducterus actifs sans gaine de protection, risque de contact direct

# Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

#### Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

## Sans objet

- Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- Avertissement: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

# Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations	
B.11 a3)	Il n'y a aucun dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.	
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.	

<sup>(1)</sup> Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

# **AVERTISSEMENT PARTICULIER**

Néant

# CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Installation vétuste et non sécuritaire, devant faire l'objet d'un contrôle et d'une totale réhabilitation, par un technicien qualifié.

SUCCESSION BERTINO 14.04.23 ELEC



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# **EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS**

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

#### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

## Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Prise de terre et installation de mise à la terre :

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### Dispositif de protection contre les surintensités :

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l' origine d'incendies.

#### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Matériels électriques présentant des risques de contact direct :

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

## Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

# Piscine privée ou bassin de fontaine :

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

SUCCESSION BERTINO 14.04.23 ELEC



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

#### Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMPLACEMENTS) N'AYANT PU ETRE VISITEES

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 ET JUSTIFICATION :

# DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **14/04/2023**Date de fin de validité : **13/04/2026** 

Etat rédigé à MONTÉLIMAR Le 14/04/2023

Nom: FEDELE Prénom: Thomas

Jan 16



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# **CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)**



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 5920 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

#### Monsieur FEDELE Thomas

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans)) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention Amiante Sans Mention

Date d'effet: 08/04/2021 - Date d'expiration: 07/04/2028

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

Energie sans mention Energie sans mention

Date d'effet: 07/04/2021 - Date d'expiration: 06/04/2028

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 26/02/2021 - Date d'expiration : 25/02/2028

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 24/02/2021 - Date d'expiration : 23/02/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 04/05/2021.



Antité du 21 novembre 2006 modifié définasant les critéres de certification des competences des personnes physiques poérateurs des constats de risque d'exposition au plomo, des diagnostics du risque d'intoxication par le pierme des peritures ou des contrôtes siptes travaux en présence de plomo, et les critéres d'exceptitation des organismes de certification des competences des personnes physiques opérateurs de représenge, d'évaluation précioleur de l'état de contractation des competences des personnes physiques opérateurs de représenge, d'évaluation précioleur de l'état de contractation des competences des personnes physiques opérateurs de représenge de révulution pérsonnes des la novembres de l'état de conversation des matérieurs et produit contractation des competences des personnes physiques opérateurs de représenge de disposition des competences des personnes physiques opérateurs de représenge de disposition avairable de l'état de conversation des matérieurs de l'état de l'état



Certification de personnes Diagnostiqueur

Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rev17



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# **ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES**

# Point de contrôle N° B.1.3 b)



<u>Description :</u>	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.
Observation(s)	Le dispositif du coupure d'urgence doit être accessible depuis l'interieur du logement.
<u>Localisation :</u>	Escalier voisin

# Point de contrôle N° B.1.3 g)

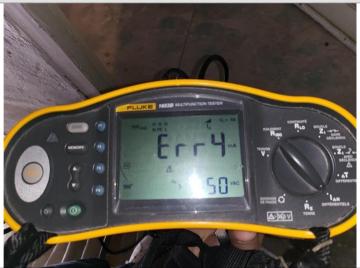


<u>Description</u> :	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé à plus de 1,80 m du sol fini et n'est pas accessible au moyen de marches ou d'une estrade.
Observation(s)	Le dispositif de coupure d'urgence doit être placé à moins d'1m80 du sol.
Localisation :	Escalier voisin



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# Point de contrôle N° B.2.3.1 h)



<u>Description :</u>	Au moins un dispositif de protection différentielle ne fonctionne pas pour son seuil de déclenchement.	
Observation(s)	Anomalie dans l'installation, le 500mA ne déclenche pas.	
Localisation:	toute zone	

# Point de contrôle N° B.3.3.1 d)



<u>Description :</u>	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.
Observation(s)	La valeur de la résistance de terre, doit être en adéquation avec le dispositif différentiel le moins performant (dans le cas présent l'AGCP calibré à 500 mA). Valeur de résistance mesurée 280 Ohms pour une valeur maxi admissible de 100 Ohms.
<u>Localisation :</u>	toute zone



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# Point de contrôle N° B.3.3.4 a)



<u>Description :</u>	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).
Observation(s)	Aucune connexion visible et défaut de continuité (R> 2000 Ohms), Les conduites métalliques (eau/chauffage, Gaz), doivent être reliées à la terre, au plus près de leur point d'entrée dans l'habitation.
Localisation :	Toute zone

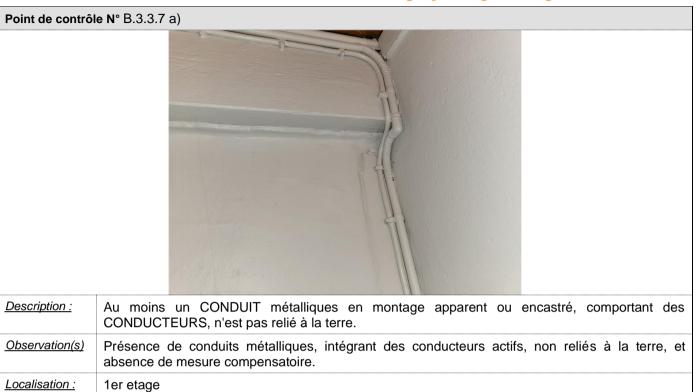
# Point de contrôle N° B.3.3.6 a1)



<u>Description :</u>	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.
Observation(s)	Prises vétustes, démunies de broche de terre, en absence de mesure compensatoire.
<u>Localisation :</u>	1er etage



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com





<u>Description</u> :	Le type d'au moins un FUSIBLE ou un DISJONCTEUR n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, COUPE-CIRCUIT A FUSIBLE de type industriel, DISJONCTEUR réglable en courant protégeant des CIRCUITS terminaux).
Observation(s)	Fusible a tabatiere, d'usage interdit
Localisation:	1er etage



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# Point de contrôle N° B.4.3 i)



<u>Description :</u>	Le courant assigné de l'INTERRUPTEUR assurant la coupure de l'ensemble de l'installation n'est pas adapté.
Observation(s)	L'AGCP (Appareil général de Coupure et de Protection), calibré à 45A, requière la présence au tableau principal, d'un interrupteur calibré à au moins 40A, protégeant l'ensemble de l'installation, et assorti d'une protection différentielle à haute sensibilité (30mA).
<u>Localisation :</u>	escalier voisin

## Point de contrôle N° B.7.3 a)



<u>Description :</u>	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.
Observation(s)	Prise détériorée avec conducteurs accessibles
<u>Localisation :</u>	combles aménagés 1er etage



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
Observation(s)	Prises, fusibles et interrupteurs vétustes
<u>Localisation :</u>	1er etage

# Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
Observation(s)	Prises, fusibles et interrupteurs vétustes
Localisation:	1er etage



Tél.: 06.49.21.25.33 logiexpert.diagnostics@gmail.com

# Point de contrôle N° B.8.3 a)



<u>Description :</u>	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.
Observation(s)	Prises, fusibles et interrupteurs vétustes
<u>Localisation :</u>	1er etage

# Point de contrôle N° B.8.3 e)



<u>Description :</u>	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.
Observation(s)	Présence de conducterus actifs sans gaine de protection, risque de contact direct
<u>Localisation :</u>	combles aménagés 1er étage